

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 12 juin 2024 à 13h30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Daniel Bourdon, préfet
Mme Colette Quevillon, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Denis Lacasse, membre

Sont absents :

M. Pierre Gagné, membre
M. Yves Bélanger, préfet suppléant

Myriam Gagné, greffière-trésorière et directrice générale par intérim, M. Guy Quevillon greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint par intérim et Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Daniel Bourdon, ouvre la séance à 13h38.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16927-06-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de juin et de juillet 2024.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16928-06-24

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2024 tel que rédigé.

ADOPTÉE

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16929-06-24

REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES - MAI 2024

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 62709 à 62874, totalisant 1 021 585.12 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 523 236 à 523 250 (élus), le numéro 112324 (chèque) (élus), les numéros 523185 à 523235 (employés), et les numéros 523251 à 523299 (employés), totalisant 174 534.25 \$, dont 174 061.78 \$ en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16930-06-24

REGISTRES DES PRÉLÈVEMENTS - MAI 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des prélèvements, portant les numéros 360 à 372, totalisant 114 673.47 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16931-06-24

REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE - MAI 2024

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1734 à 1745, totalisant 33 725.96 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16932-06-24

REGISTRE DE CHÈQUES FIDUCIE - MAI 2024

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques Fiducie, portant les numéros 764 à 774, totalisant 51 138.97\$ et portant sur la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16933-06-24

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 19 174.48\$, incluant les intérêts, au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Daniel Bourdon, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Assemblée des MRC à Québec | 30 mai 2024
- Conseil des préfets à Mirabel | 17 mai 2024
- Rencontre avec CTAL
- Consultation publique pour le projet d'aires protégées à Chute-Saint-Philippe | 11 mai 2024
- Rencontres concernant le FRR volet 4

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Ressources humaines :

- État de situation générale
 - Absence du Coordonnateur au TNO et contremaître du parc linéaire jusqu'au début juillet
 - Absence indéterminée de la directrice générale
 - Retour de l'agente de vitalisation
 - Bonification des heures de l'adjointe responsable des baux de villégiature jusqu'à la retraite
 - Postes comblés depuis le dernier CA ou lors de la séance
 - Coordonnateur régional en sécurité incendie
 - Adjointe de service au GIRN (17.5h/semaine)
 - Poste à combler
 - Aménagiste régional
 - Adjointe à la direction générale
 - Technicien en évaluation foncière
 - Chargé.e de projet- Adaptation aux changements climatiques
 - Arrivée de la coordonnatrice aux services financiers prévue le 17 juin
 - Embauche de l'archiviste mis sur pause pour l'été
- Début de la négociation de la convention collective prévue au mois d'août

Administration et finances :

- Analyse organisationnelle en cours
 - Tous les employés visés ont été rencontrés et les municipalités ont toutes reçu le questionnaire à remplir avant le 19 juin prochain
- Octroi de contrat pour réfection de l'édifice au CM de juin – échéancier du chantier à conclure avec l'entrepreneur
- Les vérificateurs ont entamé leur mandat pour les états financiers 2022, en janvier dernier avec les travaux intérimaires, ils reprendront le travail dans la 1^{ère} semaine de juillet
 - Échéancier révisé, dépôt prévu au Conseil de la MRC du 27 août 2024

- Les vérificateurs exécuteront leur mandat pour les états financiers 2023, tel que convenu à l'automne 2024
- Échanges à prévoir quant au projet de cession du réseau de fibre optique

Communications et marketing territorial :

- Fusion des marques L'Autre Laurentides et Tourisme Hautes-Laurentides réalisée
- Rencontre avec le directeur général du Centre de Services scolaires des Hautes-Laurentides | 8 mai 2024
- Présence de la chargée de projet à la Table RH pour propager la marque et informer les employeurs

Informatique

- Commande annuelle des équipements technique effectuée et en déploiement auprès du personnel
- Mise sur pause du projet de remplacement des équipements de la dorsale municipale
- Migration de la connexion Internet de la MRC et des municipalités partenaires de Vidéotron vers la CTAL en cours de réalisation

Incendie et sécurité civile :

- Sur pause jusqu'à l'intégration de la nouvelle coordonnatrice
- Mathieu Meilleur assure un suivi des obligations gouvernementales

Comité jeunesse :

- Relâche des séances pour la saison estivale (de retour le 9 septembre)
- Plan d'action 2024 déterminé et en cours

Culture (EDC):

- Intérêts et budget prochaine EDC (2025-2027) à déterminer au prochain CM
- Projets 2024 en cours
 - o Appels à projet des municipalités : analyse des résultats du processus en cours
- Conventions signées pour Politique de soutien aux organismes culturels, projets en démarrage

Patrimoine immobilier :

- Suivi des dossiers en cours
- Toujours en attente de l'ouverture du prochain PSMMPI

Vitalisation :

- Lettres transmises à tous les promoteurs des projets conventionnels du 3^e appel de projet
- Communiqué approuvé par le MAMH pour projets conventionnels – diffusion à venir sous peu
- En attente du MAMH pour les projets exceptionnels
- Rédaction des conventions d'aide financière en cours
- Signatures des conventions à venir
- Bilan des 3 appels à projet et préparation comité de vitalisation

Autres :

- Comité de vitalisation pour sélection des projets du 3^e appel | 14 mai 2024
- Rencontre du comité directeur de l'entente sectorielle bioalimentaire | 24 mai 2024
- Assemblée générale annuelle du TACAL | 27 mai 2024
- Rencontre annuelle du PMSC en TNO | 29 mai 2024
- Formation CITAM | 31 mai 2024
- Rencontre de l'Alliance pour la solidarité | 3 juin 2024
- Comité technique pour sélection des projets FRR V1 | 5 juin 2024
- Rencontre bilan des FRR avec l'adjoint parlementaire de la ministre des Affaires municipales | 6 juin 2024
- Rencontre CPERL et MAMH pour tableau OVT | 7 juin 2024

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

Ville de Mont-Laurier	Résolution no. 24-04-284 P.I.I.A – Projet réfection des façades au 425, rue du Pont (abrogeant la résolution no. 24-03-218)
UMQ	Communiqué Adoption du projet de loi no. 48, Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière
Connexion U	Demande d'appuyer les résolutions adoptées par la MRC de Bellechasse et ses municipalités et de soutenir la lettre citoyenne envoyée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, concernant la fermeture des guichets automatiques et des services courants
MTMD	Appel de projets d'infrastructure pour les organismes admissibles qui organisent des services municipaux de transport collectif urbain et régional
Marie-Hélène Gaudreau, députée	Retour sur résolution no. MRC-CC-15510-02-24 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et contribution Québec (2024-2028) - Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
Assemblée nationale du Québec	Communiqué de presse Appel de projets pour initiatives de travail de milieu auprès des aînés en situation de vulnérabilité
Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot	Résolution no. 139-05-2024 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Appui
SOPFIM	Rapport annuel 2023 et états financiers de l'exercice au 31 décembre 2023

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16934-06-24

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16935-06-24

DEMANDE D'APPUI DE CULTIVER POUR NOURRIR

ATTENDU que Cultiver pour nourrir est un organisme situé dans la ville de Mont-Laurier qui s'engage à lutter contre la précarité alimentaire en venant en aide aux personnes les plus vulnérables de sa communauté ;

ATTENDU que cet organisme souhaiterait bénéficier du soutien financier récurrent du Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides dans le cadre de son programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

ATTENDU que ce soutien financier lui permettrait de continuer à aider ceux et celles qui en ont le plus besoin dans le domaine de la santé et des services sociaux;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer l'organisme Cultiver pour nourrir dans le cadre de sa démarche pour obtenir un soutien financier récurrent Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides dans le cadre de son programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC).

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet à signer, pour et au nom de la MRC une lettre d'appui à cet effet et de la transmettre au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16936-06-24

PROCURATION ACCORDÉE À LA CTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT AVEC TELUS POUR LA SÉCURITÉ DES SITES DU PROJET BRANCHER ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que Telus est le fournisseur de système de sécurité de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU le projet Brancher-Antoine-Labelle dont la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle est l'opératrice et qu'il est nécessaire que celle-ci puisse agir en cas d'alerte transmise pour les centres de données;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale par intérim à accorder une procuration à la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle pour répondre aux appels de Telus qui concernent les centres de données du projet Brancher Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16937-06-24

ACQUISITION D'UN TÉLÉPHONE SATELLITE POUR L'ÉQUIPE SUMI DE FERME-NEUVE

ATTENDU qu'une vaste zone des Territoires non organisés de la MRC n'est pas couverte par le système de radiocommunication régional actuel;

ATTENDU que l'équipe SUMI de Ferme-Neuve est fréquemment appelée à intervenir dans cette zone;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'améliorer les dispositifs de communication pour assurer la rapidité et la sécurité des interventions d'urgence;

ATTENDU la soumission de Groupe CLR pour l'acquisition d'un téléphone satellite;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'acquérir un téléphone satellite de Groupe CLR (soumission QTEM0688) pour le prix de 3695,30\$ incluant les taxes et de fournir ce téléphone à l'équipe SUMI de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16938-06-24

RECOMMANDATION DU COMITÉ JEUNESSE AD VISION QUANT AU PLAN D'ACTION 2024 ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION MRC-CC-5553-03-24

ATTENDU l'attribution d'une somme de 20 000\$ au Plan d'action 2024 du comité jeunesse AD_Vision dans le budget annuel de la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU que le comité jeunesse a reçu des demandes de soutien financier pour des initiatives PAR et POUR les jeunes via son Plan d'action 2024 ;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15506-02-24 autorisant les actions Feux rassembleurs (2 000\$) et Spectacle jeunesse AD_Vision (5 000\$) et leur inscription au Plan d'action 2024 du comité jeunesse AD_Vision ;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15553-03-24 autorisant les projets Événement PoursuiTES (3 000\$) et Safe Space AD_Vision au Festival du Gros Gras (4 000\$) et leur inscription au Plan d'action 2024 du comité jeunesse AD_Vision ;

ATTENDU le désir des membres du comité jeunesse de mettre sur pied un projet permettant le rayonnement de la jeunesse de la MRC d'Antoine-Labelle sous ses diverses formes via un projet de balado;

ATTENDU la recommandation favorable du comité jeunesse émise lors de sa rencontre du 13 mai 2024 de réaliser ce projet dans son plan d'action 2024 ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser le projet de Série balado sur les jeunes de la MRC d'Antoine-Labelle et de l'ajouter dans le plan d'action 2024 du comité jeunesse AD_Vision comme ceci :

PLAN D'ACTION AD_VISION 2024			
OBJECTIF.S	ACTION / PROJET	PARTENAIRE.S / PROMOTEUR	BUDGET ALLOUÉ
Favoriser l'attractivité de notre région envers les jeunes Faciliter la rencontre et la création de liens entre les jeunes du territoire	Feux rassembleurs	AD_Vision L'Autre Laurentides	2 000\$
Faciliter l'accès des jeunes à la culture Diversifier l'offre culturelle accessible	Spectacle jeunesse AD_Vision	AD_Vision	5 000\$

disponible sur le territoire			
Porter la voix des jeunes aux parcours académiques diversifiés	Événement PoursuiTES	Université du Québec en Outaouais	3 000\$
Favoriser les échanges entre les jeunes et le personnel scolaire		Cégep de Saint-Jérôme	
Donnez accès à un lieu sécurisant et sécurisé aux jeunes de la région	Zone jeunesse / Safe Space AD_Vision au Festival du Gros Gras	Festival du Gros Gras (Comité des loisirs de l'Artishow)	4 000\$
Informez les gens sur le rôle du comité jeunesse AD_Vision			
Encouragez la tenue d'un événement culturel unique sur le territoire			
Renforcer le sentiment d'appartenance et de fierté des jeunes d'ici	Série balado sur les jeunes de la MRC d'Antoine-Labelle	AD_Vision	6 000\$
Présenter des réalités de jeunes diversifiés et sensibiliser les gens à leurs enjeux			
Favoriser le rayonnement de notre région et des gens qui y habitent			
Sommes totales attribuées au Plan d'action 2024			20 000\$
Sommes résiduelles au Plan d'action 2024			0\$

Il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, les conventions d'aide financière en lien avec ces projets et d'autoriser les services financiers à verser les montants déterminés par ces conventions suivant les modalités prévues.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution MRC-CC-15553-03-24.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, les activités particulières, la mise à jour des rôles et visites, les demandes de révision et appels au T.A.Q ainsi qu'à l'équilibrage des rôles 2025-2026-2027.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucune correspondance n'a été reçue.

RÉSOLUTION MRC- AJOURNEMENT CA- 16939-06-24

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance pour 5 minutes. Il est 14 h 05.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC- RÉOUVERTURE CA- 16940-06-24

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de rouvrir la séance. Il est 14 h10.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- CA corpo PTDN | 10 mai
- MRNF – vision municipale PATP | 14 mai
- MRNF/FQM – lignes directrices villégiature | 14 mai et 6 juin
- Commission d'amgt | 16 mai
- CA SDRK | 21 mai
- Formation intranet MRCAL | 22 mai
- TGIRT conjointe | 23 mai
- Rencontre AARQ – zone Laurentides | 24 mai
- Projet aire protégées Chute St-Philippe | 29 mai
- Webinaire MELCCFP pour appel de projets aires protégées | 31 mai
- Rencontre audit
- MELCCFP – direction régionale Laurentides | 3 juin
- Commission d'aménagement | 4 juin
- TGIRT nord | 5 juin
- CA et AGA PRMD | 5 juin
- CAR Amgt – MAMH | 6 juin
- Lignes directrices
- CA corpo PTDN | 7 juin

Ressources humaines

- 2 postes en affichage et 1 absence temporaire

Aménagement du territoire

- PDZA :
 - o Entente L'ARTERRE renouvelée
 - o Plan de mise en œuvre année 1 finalisé
 - o Renouvellement entente utilisation station Viréo
 - o Échanges avec la CCML pour kiosques

- PACC
 - Reddition de comptes MAMH | 11 juin
 - Communiqué et annonce de l'adoption
 - Affichage du poste
 - Rencontre de démarrage MAMH pour programme ATCL | 11 juin
- PRMHH
 - Présentation et livraison des données Canards Illimités auprès du milieu municipal | 30 mai
 - Formation théorique et terrain offerte conjointement par CIC et le COBALI | 11 juin
- COURS D'EAU
 - Dossier Lac Hamel – rencontre le 9 mai
 - Retour au travail de ACD
 - Priorisation des demandes vu plusieurs dossiers en attente : Boies (LDÉ), Venne (MLA), Branche de l'Équerre (FN),
 - Cours d'eau Lefebvre à Lac du Cerf
 - Rencontres et visites terrains
 - Discussions avec la municipalité
 - Renouvellement de l'autorisation faunique pour les travaux sur le parc linéaire et Deschambault (KIA)
 - Cours d'eau Tourangeau : Travaux prévus en juin
- DOSSIER MINES
 - Dépôt du PL 63 (Loi sur les mines) en consultation
 - Suivi MRNF-Mines sur les ATI
 - Nouvelle règle d'autorisation pour exploration minière
- PARCS RÉGIONAUX
 - Règlement 494 à modifier
 - Entente de gestion SDRK
- PARC LINÉAIRE ET GARE DE MONT-LAURIER
 - Confirmation subvention pour réfection de tronçon reçue (MTMD et PAFIRSPA)
 - Plans finalisés, devis en cours pour travaux 2024
 - Appel d'offres à venir (octroi visé en août)

Gestion (ententes et conventions)

- BAUX DE VILLÉGIATURE | SABLE ET GRAVIER
 - Projet de villégiature Lac Brochet à L'Ascension
- TPI | TERRITOIRE PUBLIC INTRAMUNICIPAL

Forestier

- Réception de l'autorisation de la programmation annuelle (PRAN) sur TPI pour l'année 2024-2025, le 29 mai 2024 ;
- Suivi de la demande d'offres de service et préparation des travaux de réfection du chemin de l'Érablière Lachapelle à Rivière-Rouge – octroi de contrat ;
- Suivi de la demande d'offres de services pour les travaux de dégagement de la régénération au secteur de l'Érablière Allard au Lac-des-Écorces - octroi de contrat ;
- Suivi, inventaire de qualité et compilation des travaux de martelage au chantier Gargantini à Rivière-Rouge ;
- Préparation en prévision des travaux de réfection de chemin et de récolte au chantier Gargantini à Rivière-Rouge (rubanage de ruisseaux,

- rencontre MRNF) ;
- Préparation d'une demande de financement au programme de restauration des traverses des cours d'eau, pour le remplacement d'un ponceau sur le ruisseau du lac Boyd au Lac-des-Écorces ;
- Préparer une demande d'achat pour avis du MRNF concernant une vente au Lac Francis à Rivière-Rouge ;
- Rencontre de travail et visite terrain avec les organismes concernés par le projet de mise en valeur de la Tourbière Décarie à Sainte-Anne-du-Lac ;
- Accompagnement des acériculteurs qui ont obtenu un nouveau contingent acéricole ; pour s'agrandir ou s'installer sur les TPI.

Foncier

- Rapport annuel
- Analyse et préparation de dossier de vente
- Dossier échange Notre-Dame-de-Pontmain - Discussion avec MRNF

- TNO | TERRITOIRE NON ORGANISÉ

- Rencontre MELCCFP – problématique camp de piégeage | 15 mai
- Rencontre EEQ – projet de recyclage en TNO | 21 mai
- Mise en place et formation du système d'alerte de masse pour les citoyens en TNO
- Plan de sécurité civile TNO : Rencontre d'information aux responsables de mission

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

MAPAC	Possibilité de créer une cohorte régionale (groupes composé de 5 à 15 entreprises agricoles) grâce à Prime-Vert
MRC de la Matawinie	Règlement no 235-2023 ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'agrandir la grande affectation « Urbaine » dans la municipalité de Saint-Côme
CPTAQ	Nouveau document pour dossier déposé au dossier 440575
CPTAQ	Nouveau document pour dossier déposé au dossier 443795
Mun. de Sainte-Hélène-de-Bagot	Résolution 151-05-2024 Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – Obligation du devoir d'adoption d'un PIIA par les municipalités – Demande de reconsidération par le gouvernement du Québec
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 155/01-05-2024 Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides

Mun. de Mont-Saint-Michel Résolution 23-12-268, point 9.1,
Modification du règlement sur les permis et
certificats

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16941-06-24

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT
164-03**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 164-03 modifiant son règlement numéro 164 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 164-03 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16942-06-24

**DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-
MICHEL | RÉSOLUTION 24-05-139**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Mont-Saint-Michel contenue dans sa résolution 24-05-139, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications à son règlement de lotissement, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16943-06-24

**DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-
MICHEL | RÉSOLUTION 23-12-268**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Mont-Saint-Michel contenue dans sa résolution 23-12-268, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications à son règlement relatif sur les permis et certificats, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16944-06-24

**TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA BRANCHE DE L'ÉQUERRE DU
COURS D'EAU CRIQUE DE LA VIEILLE (FERME-NEUVE)**

ATTENDU la demande de la municipalité de Ferme-Neuve dans sa résolution 2024-06-227 quant à une demande d'intervention dans un cours d'eau traversant les lots 5 090 182 et 5 091 666, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle;

ATTENDU que la demande consiste à procéder à des travaux d'entretien de la branche de l'Équerre du cours d'eau Crique de la Vieille;

ATTENDU l'Entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux d'aménagement;

ATTENDU que cette entente prévoit notamment la possibilité pour une municipalité de demander une autorisation pour ce type de travaux;

ATTENDU que l'Entente prévoit également que par le dépôt d'une demande d'entretien, la municipalité demanderesse s'engage à rembourser à la MRC les frais encourus pour l'analyse du dossier, lesquels comprennent le relevé d'arpentage du cours d'eau et la mise en plan pour la création d'un profil;

ATTENDU la recommandation d'acceptation favorable des travaux contenue dans le rapport # E-2024-FN-01 de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 30 mai 2024;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage financièrement, par résolution, dans le processus d'entretien et d'aménagement dudit cours d'eau;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve devra soumettre à la MRC tous les documents (plans, devis, rapports, etc.) nécessaires à l'obtention des autorisations requises pour la réalisation des travaux;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le rapport d'analyse de l'employée régionale désignée des cours d'eau de la MRC d'Antoine-Labelle daté du 30 mai 2024 et d'accepter la demande d'entretien de la branche de l'Équerre du cours d'eau Crique de la Vieille, conditionnellement à la réception des autorisations requises.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser la production d'un relevé d'arpentage et la mise en plan de la branche de l'Équerre.

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'un projet d'entente avec la municipalité de Ferme-Neuve et la MRC d'Antoine-Labelle soit ultérieurement présenté pour approbation au Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16945-06-24

DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE L'EMPRISE DU PARC LINÉAIRE "LE P'TIT TRAIN DU NORD" PAR LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE RIVIÈRE-ROUGE

ATTENDU le dépôt par la Société de développement commercial de Rivière-Rouge d'une demande d'occupation temporaire pour l'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » visant une partie des lots 6 140 881 et 6 140 882, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Rivière-Rouge laquelle a été reçue le 30 mai 2024;

ATTENDU que cette demande vise l'obtention d'un droit d'occuper temporairement certains espaces situés dans l'emprise du parc linéaire dans le cadre du Festi-Grill de Rivière-Rouge qui se tiendra du 25 au 27 juillet 2024;

ATTENDU que la piste cyclable demeurera accessible en tout temps;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser la demande de la Société de développement commercial de Rivière-Rouge (SDC) visant une partie des lots 6 140 881 et 6 140 882, cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle, situé à Rivière-Rouge quant à l'occupation temporaire de certains espaces, précisés dans la demande, dans le cadre du Festi-Grill pour la période du 24 au 28 juillet 2024 inclusivement, le tout conditionnellement au dépôt d'une preuve d'assurance responsabilité comportant une limite minimum globale de 3 millions de dollars (3 000 000 \$) dont les assurés sont la SDC, le ministre des Transports et de la Mobilité durable pour le gouvernement du Québec et la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16946-06-24

**PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)|
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE VISANT LE PRÊT ET
L'UTILISATION DE LA STATION HYDROPONIQUE VIRÉO**

ATTENDU que la MRC a élaboré un Plan de développement de la zone agricole (ci-après « PDZA »), lequel document contient un plan d'action détaillé ;

ATTENDU que le premier plan d'action du PDZA contenait un projet pour promouvoir l'agriculture dont l'une des actions était d'élaborer et mettre en œuvre des activités pédagogiques sur le thème de l'agriculture dans les établissements scolaires de la région ;

ATTENDU qu'à l'automne 2020, des représentants de la MRC et de l'École se sont rencontrés afin de valider les opportunités de réalisation du projet ;

ATTENDU que la MRC a acquis et installé une station hydroponique à l'école Sacré-Coeur afin de réaliser un projet-pilote d'éducation et de sensibilisation du milieu à l'agriculture ;

ATTENDU que l'École a accepté de porter ce projet important pour le milieu, lequel se nomme Développe ta culture à l'école ;

ATTENDU qu'en avril 2021 le système hydroponique a été livré et installé à l'École Sacré-Cœur de Ferme-Neuve et qu'une entente avait été conclue pour son utilisation jusqu'au 30 juin 2024 ;

ATTENDU que l'École Sacré-Cœur a confirmé son intérêt à poursuivre l'utilisation de la station Viréo et qu'il y a donc lieu de reconduire l'entente pour une période de 3 ans ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, l'entente relative à l'utilisation d'une station hydroponique avec l'école Sacré-Cœur de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16947-06-24

**AVIS DE RENOUVELLEMENT DE LA SUSPENSION TEMPORAIRE
VISANT LES TERRAINS NÉCESSAIRES AU PROJET DE
DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC
L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière, lequel projet a été jugé non conforme à l'orientation gouvernementale;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire procède actuellement à une bonification des différents documents pour répondre aux attentes des ministères concernés;

ATTENDU qu'une démarche d'accompagnement a été entamée avec le ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) afin de revoir les modalités du projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MRNF afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MRNF au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au ministère des Ressources naturelles et Forêts (MRNF) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16948-06-24

**RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2023 SUR LES BAUX DE
VILLÉGIATURE ET SABLIERES**

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le rapport annuel sur les baux de villégiature pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 et de faire parvenir copie de celui-ci au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), tel que prévu à l'*Entente de délégation de la gestion de certains droits fonciers et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier*.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16949-06-24

**DEMANDE D'ACHAT: DOSSIER 005760-44, MUNICIPALITÉ DE
CHUTE-SAINT-PHILIPPE**

ATTENDU la demande déposée par le propriétaire du 69, chemin du Lac-des-Cornes à Chute St-Philippe et visant l'acquisition du terrain sous bail constitué du lot 5 964 023 où se situe cette propriété;

ATTENDU que le lot visé par la demande est actuellement un bail de villégiature dont la gestion a été déléguée à la MRC en vertu de l'entente de délégation des baux de villégiature, sable et gravier intervenue entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le locataire souhaiterait acquérir le terrain et que celui-ci constitue le dernier bail de villégiature autour de ce plan d'eau ; un historique de vente est donc à considérer dans l'analyse;

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de mise en valeur et ne permet aucun accès public au lac puisqu'il est présentement sous bail et occupé;

ATTENDU que la municipalité de Chute St-Philippe a émis un avis favorable à la demande;

ATTENDU que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu aux nouvelles lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de donner suite à la vente du terrain sous bail de villégiature constitué du lot 5 964 023, le tout conditionnellement à l'acceptation du MRNF.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16950-06-24

**TPI | DEMANDE D'ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRES
PUBLIQUES DANS LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**

ATTENDU la demande déposée par la propriétaire du lot 6 175 768, chemin du Lac Francis à L'Ascension et visant l'acquisition d'une partie du lot TPI 6 175 682 adjacent à la propriété du demandeur;

ATTENDU que la parcelle de lot visé par la demande fait partie de la liste des lots délégués figurant à la Convention de gestion territoriale signée entre la MRC et le Gouvernement du Québec;

ATTENDU que la demande vise l'acquisition d'une parcelle de 45 mètres de largeur sur environ 170 mètres de longueur, soit une superficie approximative de 7 650 mètres carrés;

ATTENDU que le demandeur désire procéder à l'acquisition de ladite parcelle dans le but de désenclaver sa propriété privée et ainsi obtenir le frontage légal nécessaire à l'obtention de permis de construction auprès de la municipalité;

ATTENDU que cette parcelle de terres publiques ne possède aucun potentiel de mise en valeur et qu'un chemin d'accès ayant fait l'objet d'une autorisation en 1995 est déjà présent sur celle-ci;

ATTENDU que la municipalité de L'Ascension a confirmé la nécessité d'obtenir une largeur minimale de 45 m sur le chemin public pour les fins de construction envisagée par le demandeur;

ATTENDU qu'à la suite de son analyse, le service de l'aménagement considère que la demande respecte les critères de vente du MERN contenu dans les lignes directrices relatives à l'encadrement de la vente de terres du domaine de l'état;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité de donner suite à la demande d'achat d'une partie du lot TPI 6 175 682, représentant au total une superficie approximative de 7 650 mètres carrés, le tout conditionnellement à l'acceptation du MRNF.

Il est de plus résolu que tous les frais afférents à la transaction, notamment les frais d'évaluation, les frais d'arpentage et les frais de notaire, seront à la charge de l'acquéreur.

Il est également résolu d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document nécessaire à la transaction.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16951-06-24

TPI | DÉPÔT DEMANDE DE FINANCEMENT | PROGRAMME DE RESTAURATION DES TRAVERSES DE COURS D'EAU (LAC BOYD) - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU qu'une traverse de cours d'eau sur le chemin du lac Boyd, au Lac-des-Écorces, a subi des dommages avec les années;

ATTENDU qu'un aide peut être accordée pour financer les travaux dans le cadre du programme de restauration d'une traverse de cours d'eau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU que le territoire concerné par ledit projet est le territoire public intramunicipal délégué à la MRC d'Antoine-Labelle par une convention de gestion territoriale;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt du projet du lac Boyd au programme de restauration d'une traverse de cours d'eau 2024-2025 du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Il est de plus résolu d'autoriser M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16952-06-24

NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF) 2024-2027

ATTENDU que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) entend renouveler le Programme d'aménagement durable des forêts afin de permettre aux MRC d'une même région d'assurer la gestion de certaines responsabilités liées à l'aménagement durable des forêts ;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chapitre A-18.1), le MRNF peut confier la composition et le fonctionnement de tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire à des municipalités régionales de comté ;

ATTENDU que par sa résolution MRC-CC-15486-01-24 la MRC d'Antoine-Labelle accepte de réaliser le mandat à titre de MRC responsable de la mise en œuvre de l'*Entente intermunicipale de fourniture de services professionnels concernant le programme d'aménagement durable des forêts (PADF 2024-2027)*;

ATTENDU que les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont mis sur pied un comité de suivi de l'Entente intermunicipale de fourniture de services ;

ATTENDU que chaque conseil de MRC est représenté par un représentant élu et un représentant non élu ;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de nommer le préfet ou à son défaut le préfet suppléant à titre de représentant élu de la MRC d'Antoine-Labelle et le directeur du service de l'aménagement ou à son défaut la directrice générale à titre de représentant non élu pour siéger au comité de suivi de l'Entente de fourniture de services professionnels relative au Programme d'aménagement durable des forêts du MRNF pour la période du 1^{er} avril au 31 mars 2027.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16953-06-24

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT ET D'UN SUBSTITUT AUX TABLES DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE DES LAURENTIDES (TGIRT) 2024-2027

ATTENDU que les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont instituées en vertu des dispositions de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (L.R.Q., chap. A-18.1);

ATTENDU que les TGIRT sont mises en place, dans le but d'assurer une prise en charge des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages;

ATTENDU qu'il est convenu que l'acceptation de la planification forestière, déposée à la TGIRT, par les représentants des divers secteurs d'activité, ne limite pas les recours des personnes et des organismes concernés, par la planification, lors des étapes subséquentes de consultation ;

ATTENDU que la durée du mandat pour le représentant est des trois (3) ans, soit du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2027;

ATTENDU que chaque membre peut avoir un substitut qui peut le remplacer avec tous ses pouvoirs et sont nommés par une résolution de leur organisme;

ATTENDU que la résolution MRC-CA-16877-04-24 nomme le préfet de la MRC d'Antoine-Labelle à titre de représentant élu de la MRC et le préfet suppléant à titre de substitut élu aux Tables de gestion intégrée des ressources

et du territoire;

ATTENDU que des représentants non élus sont généralement nommés pour représenter les intérêts de la MRC et des municipalités, transmettre l'information et communiquer, au besoin, avec eux, afin d'obtenir leur avis;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de nommer le directeur du service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle à titre de représentant et la directrice adjointe du service de l'aménagement du territoire à titre de substitut comme représentants non élus aux Tables de gestion intégrée des ressources du territoire des Laurentides (TGIRT) pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16954-06-24

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - MAI 2024

Il est proposé par Pierre Flamand, appuyé par Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 9390 à 9407, totalisant 68 841.79 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16955-06-24

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - MAI 2024

Il est proposé par Pierre Flamand, appuyé par Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des prélèvements des TNO, portant les numéros 92 et 93, totalisant 3 713.85 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DE L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Aucune correspondance n'a été reçue.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16956-06-24

DEMANDE DE CONTRIBUTION DE LA ZEC LESUEUR POUR L'ENTRETIEN ESTIVAL DES ROUTES 10 ET 15 (RIVIÈRE GATINEAU) | SAISON 2024

ATTENDU la demande d'aide financière en date du 23 mai 2024 de la Zec Lesueur pour l'entretien des routes numéro 10 et 15, situées sur le territoire de la Zec Lesueur;

ATTENDU que ce secteur regroupe une quarantaine de baux de villégiature, lesquels sont administrés par la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la contribution de la MRC d'Antoine-Labelle représente un investissement dans la mise en valeur du territoire public, un des objectifs visés

par la délégation de gestion des baux de villégiature;

ATTENDU qu'il s'agit d'une contribution annuelle demandée par la Zec Lesueur et que, de ce fait, aucun protocole d'entente n'est nécessaire à l'entretien de ce tronçon;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser à la Zec Lesueur, 50 % du coût total jusqu'à un montant maximum de 2500\$ pour l'entretien des routes numéro 10 et 15, situées sur la Zec Lesueur, et ce, pour l'année 2024 sur présentation des factures et preuves d'exécution des travaux.

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer, pour et au nom de la MRC tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Participation à la rencontre de présentation du projet de la vision municipale aux représentants du MRNF, le 14 mai à Mont-Tremblant ;
- Participation à la journée de l'arbre, le 17 mai ;
- Tenue de la TGIRT conjointe du 23 mai à Ste-Véronique ;
- Participation à la rencontre provinciale du BCTGIRT, le 30 mai ;
- Tenue de la TGIRT Nord du 6 juin à la MRC d'Antoine-Labelle ;
- Préparation de la TGIRT Sud du 19 juin prochain ;
- Préparation du renouvellement de l'entente de fourniture de services professionnels avec la TGIRT de Lanaudière ;
- Suivi du plan de travail pour le renouvellement du PADF et de l'entente de fourniture de services professionnels avec les MRC ;
- En continu : Participation aux comités ciblés, rencontres d'informations, rencontres statutaires pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

CORRESPONDANCE DU SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

Aucune correspondance n'a été reçue.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16957-06-24

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIVE AU SOUTIEN TECHNIQUE POUR LA MISE À JOUR D'OUTILS GÉOMATIQUES POUR LA TGIRT 062 | PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2024 AU 31 MARS 2027

ATTENDU que la MRC de Matawinie a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (ci-après nommé le « PADF ») pour la région de Lanaudière ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a été désignée responsable de la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région des Laurentides ;

ATTENDU que le PADF a pris fin le 31 mars 2024 et devrait être reconduit par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ;

ATTENDU que les régions des Laurentides et de Lanaudière répondent d'une même direction régionale auprès du MRNF ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt des régions et du MRNF d'utiliser des outils communs permettant un meilleur échange de données ;

ATTENDU que les TGIRT des deux régions, en collaboration avec le MRNF, entretiennent une carte interactive pour mettre à jour et suivre les travaux forestiers et ainsi informer les utilisateurs de la forêt des activités en cours et à venir ;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle dispose de ressources professionnelles permettant d'offrir un soutien technique en géomatique et que la MRC de Matawinie désire conclure une entente intermunicipale de fourniture de services professionnels visant à la soutenir dans l'élaboration et la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT ;

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de fixer les modalités administratives de cette entente de services ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de renouveler l'Entente de fourniture de services professionnels relative au soutien technique pour la mise à jour d'outils géomatiques pour la TGIRT 062, jusqu'au 31 mars 2027 et d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et la directrice générale ou le directeur général adjoint à signer cette entente pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16958-06-24

EMBAUCHE D'UNE CHARGÉE DE PROJET À L'ENVIRONNEMENT, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS COMPLET, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 24-AM-03 pour le poste de chargée de projet à l'environnement, poste occasionnel à temps complet;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Arianne Caron-Daviault afin de combler un poste occasionnel à temps complet de chargée de projet à l'environnement classe V, pour une période de 24 mois, soit du 29 juillet 2024 au 16 août 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16959-06-24

EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE RÉGIONALE ET PRÉVENTIONNISTE INCENDIE, POSTE PERMANENT À TEMPS COMPLET, CLASSE V

ATTENDU la tenue du concours 24-AM-05 pour le poste de coordonnatrice régionale et préventionniste incendie, poste permanent à temps complet, et les entrevues du 16 mai 2024;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par Mme Colette Quevillon et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Gaëlle Agliata afin de combler un poste permanent à temps complet de coordonnatrice régionale et préventionniste incendie classe V, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16960-06-24

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE POUR LE SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES, CLASSE III, POSTE OCCASIONNEL À TEMPS PARTIEL

ATTENDU la tenue du concours 24-SGIRN-01 pour le poste d'adjointe administrative pour le service de gestion intégrée des ressources naturelles, poste occasionnel à temps partiel;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité d'embaucher Mme Josiane Larose afin de combler un poste occasionnel à temps partiel de d'adjointe administrative pour le service de gestion intégrée des ressources naturelles classe III, à raison de 17,5 heures par semaine, pour une période de 24 mois, soit du 25 juin 2024 au 19 juin 2026, et ce, en conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 16961-06-24

ACCEPTATION DE STAGE NON RÉMUNÉRÉ – STAGIAIRE EN AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT

ATTENDU la demande de stage reçue;

ATTENDU les besoins du service de l'aménagement du territoire;

ATTENDU que selon la demande, le stage est non rémunéré;

Il est proposé par M. Denis Lacasse, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de stage non rémunéré de Mme Laurence Houle, à titre de stagiaire en aménagement de la forêt, et ce, pour la période du 8 au 19 juillet 2024 approximativement.

Il est de plus résolu de remettre à la stagiaire, lorsque le stage sera complété, une bourse de 100\$ par semaine de stage.

ADOPTÉE

**RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
CONCERNANT LE REMPLACEMENT À LA DIRECTION
GÉNÉRALE**

ATTENDU l'absence prolongée de la directrice générale de la MRC;

ATTENDU le départ en congé de maternité de l'adjointe administrative de direction et de l'impossibilité de pourvoir à son remplacement pour le moment;

ATTENDU l'impact de ces absences sur les tâches et responsabilités de Mme Myriam Gagné, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de M. Guy Quevillon, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim, de Mme Caroline Richer, directrice des services financiers et de Mme Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement ;

ATTENDU la résolution MRC-CC-15619-05-24, laquelle notamment attribue une bonification salariale de 20% à Mme Myriam Gagné, directrice générale et greffière-trésorière par intérim et M. Guy Quevillon, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint par intérim ;

ATTENDU que le comité administratif souhaite que les bonifications salariales soient ajustées de façon à mieux représenter la répartition et la majoration des tâches et responsabilités ;

Il est proposé par Mme Colette Quevillon, appuyé par M. Denis Lacasse et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accorder une bonification salariale de 15% à Mme Caroline Richer, directrice des services financiers, et ce, rétroactivement au 30 avril 2024, jusqu'au retour à temps plein de la directrice générale, Me Mylène Mayer.

Il est de plus résolu d'accorder une bonification salariale de 15% à Mme Mélie Lauzon, directrice des services juridiques, du greffe et de l'approvisionnement, et ce rétroactivement au 20 mai 2024, jusqu'à l'embauche à temps complet d'une personne au poste d'adjoint administratif de direction.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 14h51.

Daniel Bourdon, préfet

Myriam Gagné, directrice générale et greffière-trésorière par intérim